



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

Comité d'application**Onzième réunion**

Genève, 19 et 20 mai 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la onzième réunion**

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève le mardi 19 mai 2020,
à 10 heures***

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dixième réunion.
3. Procédure consultative (huis clos).
4. Contribution du Comité aux activités menées au titre de la Convention.
5. Promotion du mécanisme visant à faciliter et à appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions.
6. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions.
7. Questions diverses.
8. Présentation des principales décisions prises, définition des modalités d'élaboration du rapport de la réunion et clôture de la réunion.

* Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de s'inscrire en ligne dans les meilleurs délais, **et au plus tard le 5 mai 2020**, à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=iIaz3C>. Avant de se rendre à la réunion, les représentants doivent se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site de la Commission économique pour l'Europe : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>) pour se faire délivrer un badge. Ils veilleront à prévoir suffisamment de temps pour cette procédure. En cas de difficultés, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone au numéro suivant : +41 22 917 7828.



II. Ordre du jour provisoire annoté

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : mardi 19 mai, 10 heures-10 h 10

1. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour de sa onzième réunion, tel qu'il figure dans le présent document¹.

2. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dixième réunion

Horaire indicatif : mardi 19 mai, 10 h 10-10 h 15

2. Le Comité examinera le rapport sur les travaux de sa dixième réunion (Genève, 2 et 3 décembre 2019) et approuvera son adoption.

3. Procédure consultative (huis clos)

Horaire indicatif : mardi 19 mai, 10 h 15-13 heures et 15 heures-18 heures, et le mercredi 20 mai, 10 heures-13 heures et 15 heures-16 heures

3. Le Comité débattre du format et des objectifs des deux prochaines sessions de collecte d'informations et de consultation, dans le cadre de la procédure consultative (WAT/IC/AP/1).

4. Le Comité invitera la délégation de la Partie qui lui avait demandé des conseils à participer à la session de collecte d'informations et de consultation selon la procédure décrite ci-après :

a) Le Président présentera le cadre de la procédure consultative, le rôle du Comité et les objectifs et les résultats escomptés de la session de collecte d'informations et de consultation ;

b) Le Président invitera la délégation à faire une déclaration liminaire pour exposer sa position, les principaux faits qu'elle souhaite souligner et ses attentes concernant la procédure consultative ;

c) Les membres du Comité poseront ensuite à la délégation des questions sur toute information qui a été ou non soumise dans le dossier et auxquelles la délégation répondra ;

d) Le Comité présentera les prochaines étapes envisageables de la procédure consultative et invitera la délégation à formuler des observations finales.

5. Le Comité invitera la délégation de la Partie qui avait accepté de participer à la procédure consultative à prendre part à la session de collecte d'informations et de consultation selon la procédure décrite ci-après :

a) Le Président présentera le cadre de la procédure consultative, le rôle du Comité et les objectifs et les résultats escomptés de la session de collecte d'informations et de consultation ;

b) Le Président invitera la délégation à faire une déclaration liminaire pour exposer sa position, les principaux faits qu'elle souhaite souligner et ses attentes concernant la procédure consultative ;

c) Les membres du Comité poseront ensuite à la délégation des questions sur toute information qui a été ou non soumise dans le dossier et auxquelles la délégation répondra ;

¹ On trouvera des renseignements et les documents concernant la réunion sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante : www.unece.org/index.php?id=52829.

d) Le Comité présentera les prochaines étapes envisageables de la procédure consultative et invitera la délégation à formuler des observations finales.

6. Le Comité examinera les informations recueillies et conviendra des prochaines étapes et des responsabilités à assumer.

4. Contribution du Comité aux activités menées au titre de la Convention

Horaire indicatif : mercredi 20 mai, 16 heures-16 h 30

7. Le secrétariat rendra compte des activités pertinentes menées dans le cadre du programme de travail de la Convention pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/54/Add.1).

8. Le Comité examinera la contribution qu'il peut apporter à la mise en œuvre des décisions prises par la Réunion des Parties à sa huitième session (Nour-Soultan, 10-12 octobre 2018) et aux activités prévues pour la période 2020-2021.

5. Promotion du mécanisme visant à faciliter et à appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions

Horaire indicatif : mercredi 20 mai, 16 h 30-17 heures

9. Les membres du Comité rendront compte du travail de promotion du mécanisme visant à faciliter et appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions qu'ils ont accompli dans diverses instances et au cours de diverses manifestations. Ils rendront notamment compte de la table ronde sur les moyens de prévenir et de résoudre les différends portant sur l'eau, coorganisée, le 3 décembre 2019 à Genève, avec le Geneva Water Hub du Geneva Center for International Dispute Settlement, et de la conférence intitulée « The implementation of international water law : Global, regional and basin perspectives » (Genève, 4 décembre 2019), organisée conjointement avec le Geneva Water Hub. Les membres du Comité donneront des renseignements sur le contenu de ces manifestations, l'intérêt manifesté et les incidences éventuelles sur les travaux du Comité.

10. Les membres du Comité échangeront des informations et examineront les futures possibilités de promotion du mécanisme visant à faciliter et à appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions.

6. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions

Horaire indicatif : mercredi 20 mai, 17 heures-17 h 30

11. En s'appuyant sur les débats tenus au titre des points susmentionnés, le Comité examinera son programme de travail pour la période 2020-2021. Il conviendra ensuite des dates de ses prochaines réunions et des questions qui y seront abordées.

7. Questions diverses

Horaire indicatif : mercredi 20 mai, 17 h 30-17 h 40

12. Le Comité examinera les autres questions proposées par ses membres.

8. Présentation des principales décisions prises, définition des modalités d'élaboration du rapport de la réunion et clôture de la réunion

Horaire indicatif : mercredi 20 mai, 17 h 40-18 heures

13. Le Comité devrait approuver les principales décisions prises au cours de la réunion et confirmer la date et le lieu de sa prochaine réunion.

14. Le Comité conviendra des modalités d'élaboration et d'adoption du rapport sur les travaux de sa onzième réunion, avant que le Président ne prononce officiellement la clôture de la réunion.
